



Conception de flyer par un particulier sans contrepartie financière

Par **moniquec**, le **07/04/2016** à **15:12**

bonjourrrrrje n'ai pas su vraiment choisir la rubrique, excusez moi[smile7]rn rn**un particulier, sans aucun statut juridique** peut-il, à ses frais, concevoir , faire imprimer et distribuer un flyer dont l'objet est de faire la promotion d'un magazine gratuit à but non commercial ne générant aucun revenu publicitaire
rn
rnmerci de vos réponses

Par **morobar**, le **07/04/2016** à **18:19**

Bonjour,rn[citation]un particulier, sans aucun statut juridique [/citation]rnCela n'existe pas.rnUn particulier peut voter, payer des impôts...rnVous avez le droit de faire imprimer ce que vous vouez tant que:rn* ce n'est pas contraire aux bonnes mœursrn* vous ne portez pas préjudice à un ou plusieurs tiersrn* vous respectez les droits d'auteur, d'image...rnMais vous ne pourrez pas récupérer la TVA ni déduire la facture de vos revenus imposables.

Par **moniquec**, le **07/04/2016** à **18:32**

merci beaucoup de votre réponsern
je voulais être absolument sûre qu'il ne fallait pas de statut juridique
quant à la tva, c'est normal
rn
rnmerci encore et bonne soirée

Par **morobar**, le **08/04/2016** à **06:26**

Par statut juridique je suppose que vous entendez statut de commerçant, artisan, libéral...
Car en tant qu'individu vous avez un statut spécial, celui d'être humain.
Avec des droits et des obligations, c'est en cela que vous avez un statut juridique.

Par **moniquec**, le **08/04/2016** à **09:11**

bonjour
effectivement c'est cela
donc rien n'empêche un individu, être humain, de réaliser
l'objet de ma question
merci et bonne journée